



DEROULEMENT et REGLES DU FUT5

1) Organisation

L'activité Foot 5 de la RNS 2022 se déroulera le samedi 16 Avril et dimanche 17 Avril 2022 à
SOCCER CLUB
 18 AVENUE DE LA CROIX SAINT MARTIN – 03200 VICHY

L'accueil des sportifs est le samedi de 8h30 à 10h au Parc Omnisports de Vichy. Un représentant de l'équipe doit être présent pour finaliser les dernières formalités administratives et surtout pour récupérer les licences de son équipe pour pouvoir jouer.

2) Nombre d'équipes participantes

A l'issue du tirage au sort, les équipes sont réparties en 2 poules

FOOT 5 (FUTSAL)



A1	BAREA (63)	B1	LA SQUADRA SCALA (75)
A2	HOAVY (31)	B2	FC BAOBAB (37)
A3	AKATSUKI (69)	B3	ZANDRY KELY (IDF)
A4	FC DANGER (PARIS)	B4	FOUTYS-INTERVILLE (91)
A5	MAFYCHESTER CITY (38)	B5	GASYTRIBU (91)
A6	5GUYS (77)	B6	MADACELESTE (93)
A7	TSINGYTAO (95)	B7	6GUYS (77)
A8	MANDRAVA SAROTRA (IDF)	B8	FC MADA FREIBURG (99)
A9	RPZ PARIS	B9	



NOMBRE DE JOUEURS

5 dont le gardien et jusqu'à 7 remplaçants. Nombre illimité de remplacements et à tout moment de la partie. Deux (2) joueur non originaire de Madagascar maximum sur le terrain dans chaque équipe.



3) Phase et déroulement

3.1 Phase de poule (Samedi et Dimanche)

Toutes les équipes d'une poule sont invitées à être présentes dès le début du tournoi de sa poule (le planning vous sera adressé prochainement)

Heure à titre indicatif du début du tournoi le samedi :

- 1^{ère} poule : 13h30
- 2^{ème} poule : 15h30

Chaque équipe doit désigner 1 représentant pendant les phases de qualification du samedi, ainsi que le dimanche

Chaque équipe jouera sept (7) matchs de poule ou plus si toutefois on a plus de 8 équipes dans une poule, quatre (4) rencontres le samedi et trois (3) rencontres le dimanche et sur 2 terrains simultanément.

Victoire : 4pts

Nul : 2pts

Défaite 1 pts

Forfait : 0pts

Si à l'issue des matchs, les équipes se retrouvent à égalité de points, elles seront départagées selon les critères suivants :

- 1) Résultat entre les équipes concernées
- 2) Meilleure attaque
- 3) Tir au but à la mort subite entre les deux équipes concernées (1 tireur)

3.2 TOURNOI PRINCIPAL

A l'issue des phases de poules, les 2 premières équipes de chaque poule joueront des demi-finales croisées, puis les vainqueurs joueront la finale

Demi-Finales		
1er A	2ème B	×
2è A	1ère B	y
FINALE		
Gagnant X	Gagnant Y	



REGLES DU FUT5

Art. 1 : TEMPS DE JEU

Les matchs se disputent en 10 minutes en temps continu.

Art. 2 : LE RESPECT

Le respect de l'arbitre est essentiel, toute contestation peut donner lieu à une sortie du joueur pendant **1 minute** selon appréciation de l'arbitre, voir d'un remplacement définitif du joueur.

Si le comportement d'un joueur ou de son équipe est inadmissible : l'équipe ou le joueur concerné peut être exclu du tournoi.

CODE COULEUR SUR TABLEAU CLASSEMENT :

1 EXPULSION – **2 EXPULSIONS** – **3 EXPULSIONS** = **exclusion définitive**

Aucun débordement ne sera toléré !

Art. 3 : LE TACLE OU JEU A TERRE

Le tacle en direction d'un joueur est **interdit**, il est sanctionné automatiquement d'un **pénalty** et d'une **expulsion** si l'arbitre considère qu'il met en danger l'adversaire. **(Tacle offensif inclus)**

Tout jeu au sol sera sanctionné par l'arbitre.

Art. 4 : LES PAROIS

Il est interdit de s'accrocher aux parois. Le joueur qui se trouve dans un angle du terrain ou contre la paroi ne peut être attaqué par son adversaire, qui se doit de rester à **environ un mètre** derrière lui, sans essayer de lui prendre le ballon. Le non respect de cette règle sera automatiquement sanctionné d'une **faute** (le ballon est rendu au gardien adverse). Le joueur possédant le ballon contre la paroi ne peut **pas forcer le passage** sous peine de faute contre lui.

Art. 5 : LES CHANGEMENTS

Chaque équipe a droit à **des changements illimités** (nombre de joueur illimité).

Deux (2) joueurs non originaire de Madagascar maximum sur le terrain dans chaque équipe

Art. 6 : LE GARDIEN

Le gardien de but ne peut pas prendre le ballon à la main suite à une passe volontaire de ses joueurs. Il se doit aussi de ne **pas sortir de sa surface**. C'est lui qui fait tous les engagements.

Le gardien a interdiction de dépasser le milieu du terrain **lors d'une relance à la main** ou **d'un engagement**. **Dans le jeu le gardien a possibilité, aux pieds, d'envoyer le ballon au-delà de la ligne médiane.**



Art. 7: LE PENALTY(Shoot out) :

Au bout de **3 fautes** commises par une équipe, cette dernière sera sanctionnée par un penalty. Lorsque qu'il y a un pénalty, tous les joueurs doivent rester dans le camp adverse. Ce n'est que lorsque le tireur a frappé que tout le monde peut faire action de jeu.

(Shoot out = Face à face contre le gardien)

Art. 8 :LES FILETS

Il est interdit de s'accrocher aux filets. Dès que le ballon touche les filets, le ballon est remis à l'adversaire **sauf** si le gardien dévie le ballon sur les filets qui se trouvent derrière lui, dans ce cas il garde la possession du ballon.

Art. 9 : L'ENGAGEMENT

L'engagement après un but doit s'effectuer lorsque les deux équipes se trouvent dans leur camp et après le coup de sifflet de l'arbitre.

Art. 10 : L'ANTIJEU

Tout acte d'antijeu sera sanctionné par une faute voir un penalty.

(Sortie volontaire et répétitive du ballon sur les filets, gain de temps...)

Art. 11 : LE FAIR-PLAY

Le Fairplay est essentiel pour notre événement.

Le fair-play devra être manifesté par chaque équipe en se montrant disciplinée, ponctuelle, dynamique, combative, ne contestant pas les décisions des arbitres, n'agressant pas ses adversaires ni physiquement ni verbalement, montrant un esprit de fraternité et créant une bonne ambiance.

Tous ces éléments non exhaustifs, privilégiant et mettant en évidence le bon comportement général de l'équipe déterminent le choix de l'équipe fair-play de la RNS 2022.

C'est le staff technique qui propose et effectue le vote pour le choix de l'équipe fair-play



CONSEILS

**Echauffez-vous avant chaque match.
Les chaussures de running, les chaussures à crampons moulés et vissés sont interdites.**

Soyez Fair-play !

La pratique du Fut5® **est déconseillée aux personnes cardiaques.**

La SAS Soccer club attire l'attention des participants sur le fait qu'elle n'assume que sa **propre responsabilité civile** et qu'il incombe aux participants de supporter leurs propres risques.

Les pratiquants attestent avoir été examinés par un médecin et être déclarés aptes à la pratique du Fut5® et à la compétition.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

La SAS Soccer club se décharge de toute responsabilité, en cas de vols, ou de pertes d'objets et de dommages matériels ou corporels dans les vestiaires. **Ne laissez pas d'objets précieux dans l'établissement.**

Les pratiquants reconnaissent avoir pris connaissance de règlement intérieur et s'engagent à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes règles de sécurité notifiées. Les pratiquants renoncent à tous recours contre la SAS Soccer club.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » pour le Capitaine